

MOTEUR À RÉACTION

# Vers l'annulation en justice de la promotion du chauffeur de Maryse Joissains

La promotion turbo de son chauffeur cause décidément des ennuis à Maryse Joissains. Mise en examen en avril dernier pour prise illégale d'intérêts dans le volet pénal de ce dossier, la maire d'Aix-en-Provence pourrait connaître une défaite au tribunal administratif de Marseille saisi par un syndicaliste FSU de la mairie d'Aix, Alain Capus. Ce jeudi après-midi, le rapporteur public a en effet demandé l'annulation de la montée au grade d'attaché territorial d'Omar Achouri, un *"ami fidèle"* de la maire d'Aix.

L'affaire avait été révélée par *Marsactu* en avril 2013. Lors d'une commission administrative paritaire, Maryse Joissains était personnellement intervenue pour s'assurer qu'Omar Achouri, 46e sur la liste d'aptitude, figurerait bien dans le duo retenu pour cet avancement du rang B au A de la fonction publique territoriale. Pourtant, comme l'a rappelé à l'audience le rapporteur public, le poste de chauffeur ne constitue pas une fonction d'encadrement mais plutôt *"un emploi de catégorie C"*. *"Il me semble que l'exercice des missions de chauffeur de M. Achouri ne l'a pas vraiment préparé aux tâches qui incombent aux administrateurs territoriaux"*, a-t-il poursuivi.

En défense, l'avocat de la maire d'Aix a rappelé que sa cliente pouvait à bon droit choisir son chauffeur pour être promu. *"Si on veut nommer quelqu'un qui est 46e sur la pré-liste d'aptitude, on peut le faire"*, a-t-il expliqué. Dans sa défense écrite, il avait évoqué de nouvelles fonctions d'encadrement confiées à Omar Achouri. Mais le rapporteur public n'a pas réussi à obtenir de renseignement sur cette *"mission complémentaire"*. Le tribunal a mis cette affaire en délibéré.

Par Jean-Marie Leforestier, le 18 décembre 2014